Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS

Courriel : tresorerie@snesup.fr - Tél. : 01.44.79.96.10 – Fax. : 01.42.46.26.56

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DE LA COTISATION SYNDICALE

Nous demandons aux syndiqués de privilégier ce mode de règlement. En effet, il est pratique, il permet aux adhérents d'étaler le règlement de la cotisation tout au long de l'année et il procure des rentrées régulières au syndicat. C'est un élément de stabilité et de sécurité, permettant d'assurer dans de meilleures conditions la gestion prévisionnelle des moyens de trésorerie du syndicat.

Les syndiqués qui souhaitent passer à ce mode de règlement pour la prochaine année universitaire et bénéficier de l'étalement maximum (6) dès la première année, voudront bien nous retourner le formulaire ci-joint avant le 25 septembre. Il reste bien sur possible de choisir le P.A. ultérieurement, toutefois, pour l'année en cours, le nombre d'échéances est alors plus réduit et le montant de chacune plus important selon la date de réception du formulaire.

Par la suite le P.A. est automatiquement reconduit d'une année universitaire à l'autre en 6 prélèvements, le 1er étant effectué début septembre (cependant si vous souhaitez changer de mode de règlement nous vous demandons d'en informer la Trésorerie Nationale avant le 24 août, date de rigueur pour la prise en compte effective).

REMPLIR SOIGNEUSEMENT, SIGNER ET JOINDRE UN RIB OU UN RIP

En cas de changement de coordonnées bancaires, il est nécessaire de remplir et signer à nouveau ce document en y joignant votre RIB ou RIP.

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente est valable jusqu'à l'annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Nom, prénom et adresse du débiteur	Désignation de l'établissement du compte à débiter

Codes Etablissement	Guichet	COMPTE A DEBITER N° de compte	Clé RIB	Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

Date et signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/80 de la CNIL.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
131687

Nom, prénom et adresse du débiteur	Nom et adresse du créancier
	SNESUP – FSU 78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS

Codes Etablissement	Guichet	COMPTE A DEBITER N° de compte	Clé RIB	Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

Date et signature :